

L'Union des Familles Laïques (UFAL) est une association familiale au sens de l'article L211-1 du Code de l'action sociale et des familles et l'un des sept mouvements à recrutement général de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

L'UFAL est une association agréée :

- « Jeunesse et Éducation populaire » par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;
- « Santé » par le ministère de la Santé et de la Prévention pour représenter les patients dans les instances hospitalières et de santé publique .



L'exposition comprend 13 panneaux répartis en trois chapitres : "Histoire de la laïcité", "L'école de la République est laïque" et "Laïcité-Familles".

Les thèmes abordés incluent l'histoire et l'évolution de la laïcité, son rôle dans l'émancipation intellectuelle et sociale, la liberté d'expression, l'égalité à l'école et la contribution de la laïcité à la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes.

L'exposition est complétée d'un livret et d'un quiz en ligne.



Votre contact :



2 HISTOIRE DE LA LAÏCITÉ

LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 ASSURE DÉFINITIVEMENT LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Loi du 9 décembre 1905 - article 1^{er} :
« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Avant 1905, les Français ne pouvaient que se déclarer catholiques, protestants ou juifs. **Aucune autre conviction n'était "reconnue", encore moins l'absence de conviction !**

Après 1905, la liberté de conscience protège toutes les convictions (philosophiques, politiques, religieuses, etc.). Elle **est assurée par la République**, c'est-à-dire que les autorités publiques ont l'obligation de veiller à son respect.

Exposition originale proposée par l'Union des Familles Laïques
www.ufal.org - 01 46 27 09 25 - contact@ufal.org

7 L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE

1792 - CONDORCET RAPPORT SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Pendant la Révolution française, Condorcet propose son **plan d'instruction publique**. Pour lui, un peuple souverain ne peut être libre que s'il accède au **savoir pour se défaire de la servitude de l'ignorance**.

Pour les révolutionnaires de 1789, le lien entre la République et l'instruction est un élément essentiel.

La Constitution de 1791 pose **l'enseignement public** comme le **garant de la liberté de pensée**.

1792 - rapport de Condorcet :
*« Une **éducation** ne peut être **émancipatrice** que si elle est **indépendante** de l'Église et de tout pouvoir politique. »*

Nicolas de Condorcet (1743 - 1794)
 Mathématicien - philosophe - député

Exposition originale proposée par l'Union des Familles Laïques
www.ufal.org - 01 46 27 09 25 - contact@ufal.org

11 LAÏCITÉ - FAMILLES

DE L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES ...

1907 : Les femmes mariées obtiennent le droit de disposer librement de leur salaire.
 1924 : Les programmes scolaires de l'enseignement secondaire deviennent identiques pour les filles et les garçons.
 1938 : Les femmes obtiennent le droit de s'inscrire à l'Université sans autorisation maritale.
 1944 : Les femmes deviennent électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.
 1946 : Le principe d'égalité hommes-femmes dans tous les domaines est inscrit dans la Constitution.

1967 : La loi Neuwirth autorise la contraception.
 1975 : La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse (IVG).
 1980 : Le viol est requalifié en crime.
 1983 : La loi Roudy établit l'égalité professionnelle.
 1990 : La cour de cassation reconnaît la notion de viol conjugal.
 2018 : La loi renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Exposition originale proposée par l'Union des Familles Laïques
www.ufal.org - 01 46 27 09 25 - contact@ufal.org

1 HISTOIRE DE LA LAÏCITÉ

1792 - LA RÉVOLUTION LAÏCISE L'ÉTAT CIVIL

Décret du 20 septembre 1792 - article 1^{er} :
« Les municipalités recevront et conserveront à l'avenir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès. »

Jusqu'à ce décret, les registres officiels des « baptêmes, mariages et sépultures » étaient tenus par les curés des paroisses.

L'existence administrative des non croyants et des autres croyants (sauf les protestants depuis 1787) **dépendait** en fait de l'Église catholique.

Exposition originale proposée par l'Union des Familles Laïques
www.ufal.org - 01 46 27 09 25 - contact@ufal.org

UN ÉTAT CIVIL POUR TOUS

Sous l'Ancien Régime, le catholicisme est la religion officielle de l'État et les paroisses enregistrent les « baptêmes, mariages et sépultures » des catholiques. Les juifs et les protestants n'ont eu droit à un état civil qu'en 1787, mais pas les non croyants.

C'est la **Révolution française** de 1789 qui permet l'établissement de l'égalité entre **citoyens** sans considération de leurs convictions.

À partir de 1792, tout événement civil (naissance, mariage, décès, divorce, etc.) fait l'objet d'un acte. Chaque commune a un officier de l'état civil. Tous les événements doivent être enregistrés, ailleurs doivent être enregistrés par la personne domiciliée (d'adoption).

8 L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE

QUAND L'ÉCOLE N'ÉTAIT PAS LAÏQUE...

1833 - **Loi Guizot** : obligation aux communes d'entretenir une école publique pour les garçons seulement, et sous le contrôle des autorités locales et des **représentants des cultes**.

1850 - **Loi Falloux** : l'enseignement primaire et secondaire est livré à **l'Église catholique et à ses « congrégations »**. Les instituteurs publics sont **surveillés par les prêtres**.

L'instruction religieuse est obligatoire.

1850 - **Victor Hugo** s'oppose à la loi Falloux :
« Je veux l'Église chez elle et l'État chez lui. »

François Guizot était ministre de l'Instruction publique. La loi du 28 juin 1833 institue l'enseignement primaire obligatoire uniquement pour les garçons. Elle fixe également des normes pour la formation des enseignants.

La loi Falloux, du nom de l'historien et homme politique Alfred de Falloux, est promulguée sous le gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III. Elle porte sur l'organisation de l'enseignement secondaire et supérieur. Elle renforce le rôle de l'Église catholique dans l'éducation.

Victor Hugo est né en 1802. Poète, romancier et dramaturge, il est l'un des géants de la littérature française. Ses romans les plus connus sont *Notre-Dame de Paris* (1831) et *Les Misérables* (1862). C'est aussi un homme politique qui prend position contre la peine de mort, le suffrage universel et l'égalité d'engagement pour **l'instruction gratuite** (un des grands combats de sa vie, ce de l'enfant). Lors de la Révolution de 1848, il se révéla être un député de Paris à l'Assemblée. Après le coup d'État en 1851 qui met fin à la République, Victor Hugo part en exil en France où il s'oppose à l'établissement de la Troisième République. Victor Hugo a des idées inspirées toujours au modèle.

Exposition originale proposée par l'Union des Familles Laïques
www.ufal.org - 01 46 27 09 25 - contact@ufal.org

12 LAÏCITÉ - FAMILLES

... À L'ÉGALITÉ DANS LA FAMILLE ...

1965 : Les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.
 1970 : La notion de chef de famille est supprimée du Code civil. L'autorité parentale est désormais partagée.
 1983 : Le principe d'égalité des époux dans la gestion des biens est inscrit dans la loi.
 1993 : L'autorité parentale est exercée conjointement.
 2001 : La loi réformant le droit des successions abolit la distinction entre les enfants « légitimes » (dont les parents sont mariés) et les enfants « naturels » (nés hors mariage).
 2005 : Un ordonnance retire du Code civil les termes enfants « légitimes » et « naturels ».

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
 Encore trop souvent liés au sentiment de devoir et à la contrainte, le statut et la condition des femmes dans la famille ne devaient relever que de leur choix et du droit. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer l'éducation à l'égalité, inscrite dans le Code de l'éducation, ainsi que la déconstruction des stéréotypes de genre. Les violences sexistes et sexuelles existent encore alors même que la loi prévoit de les sanctionner. Au-delà de la loi, ce sont les mentalités qui doivent évoluer et les associations ont un rôle actif à jouer.

Les inégalités salariales ajoutées au fait que les femmes occupent davantage d'emplois moins qualifiés et à temps partiel contribuent à perpétuer les inégalités de genre dans la sphère privée. Les enfants qui y sont confrontés risquent de reproduire ces stéréotypes à l'âge adulte.

ÉGALITÉ ENTRE TOUS LES ENFANTS
 La distinction entre enfants « légitimes » et enfants « naturels » était issue du Code civil napoléonien de 1804. La filiation naturelle désignait les enfants nés de parents non mariés. La loi du 3 décembre 2001 relative au droit de succession établit l'égalité totale entre tous les enfants, qu'ils soient nés dans le cadre du mariage ou non. Les termes d'enfants « légitimes » ou « naturels » sont ensuite retirés du Code civil en 2005.

Exposition originale proposée par l'Union des Familles Laïques
www.ufal.org - 01 46 27 09 25 - contact@ufal.org

L'UFAL vous explique aussi la laïcité en vidéo et en 5 minutes

